En outre, trois diplômes d'ingénieurs civils ont été délivrés à M. Chalon de Lille et MM. Cheval et Roussel de Roubaix.

MM. Chalon et Cheval ont trouvé de suite des emplois avantageux dans deux usines de constructions métalliques. M. Roussel avait sa place marquée dans le grand établissement de son père, à Roubaix. (*Progrès*)

—

Un ancien commissaire de police de Roubaix, M. Hégouin, passait jeudi, à huit heures du soir, près de la porte de Paris à Lille, quand il chancela tout-à-coup et tomba inanimé sur le sol. Il venait de succomber à la rupture d'un anévrisme.

M. Hégouin n'était âgé que d'une soixantaine d'années.

—

Un ouvrier tisserand, Jean-Baptiste Caudron, âgé de 33 ans, habitant de Leers, est tombé dans le canal près le pont du Sartel, hier, vers 9 heures 1/2 du soir, et s'y est noyé. Son corps, qui n'a pu être retrouvé que ce matin, a été transporté à l'hôpital.

C'est en sortant du cabaret du Sartel, que Caudron, trompé par l'obscurité, a marché directement dans le canal qui, comme on sait, est fort proche du cabaret. Caudron était veuf; il laisse deux enfants.

—

C'est le dimanche 7 juin que la commune de Flers se dispose à donner son grand carrousel annuel au profit des pauvres. On sait combien la proximité des villes de Lille et de Roubaix, la bonne organisation du carrousel et l'importance des prix qui y sont distribués, contribuent habituellement à rendre brillante cette fête de bienfaisance. Le carrousel de Flers s'annonce, cette fois encore, sous les meilleurs auspices.

—

De la comédie au drame, il n'y a souvent qu'un pas, et M. S... de Marchiennes, vient d'en donner un terrible exemple. M. S..., cultivateur, avait un très-beau chat qu'il adorait; mais le matou n'était pas adoré des voisins, car toutes les nuits Rominagrobis miaulait sur leurs toits ou volait leurs provisions de viande.

Il y a huit jours le chat ne miaulait plus. Inquiet, le fermier le chercha et finit par le trouver mort. Le chat avait avalé une boulette d'arsenic. Son maître au désespoir, voulut s'assurer par lui-même du genre de mort auquel il avait succombé. Il l'emporta donc dans la cuisine et lui ouvrit le corps avec un couteau.

Malheureusement, M. S.., avait au doigt une coupure qui toucha les chairs empoisonnées et s'infecta au contact. Le mal fit des progrès rapides, la gangrène s'y mit, il se refusa à l'amputation du doigt, puis de la main, puis du bras, et il vient de mourir victime de son imprudence et de son affection pour son chat.

—

Le *Figaro*, dans sa revue du salon, parle ainsi de l'exposition de M. Carolus Durand. On sait que le grand artiste est lillois :

« Sait-on que Carolus Duran — l'un des triomphateurs de l'exposition de cette année — a eu les commencements les plus difficiles et a connu la plus noire misère.

» Enfant d'une ville du Nord — en dépit de sa physionomie et de sa plastique qui accusent un méridional — Carolus Duran vint à Paris sans autres ressources qu'une foi aveugle en lui-même. Il était sûr d'arriver et mangeait philosophiquement du pain sec en disant à ses camarades qu'il mangerait un jour du faisan — il ne se trompait pas, car il gagne aujourd'hui plus de 150,000 fr. par an !

» Il a toujours travaillé et travaille encore tant que lui permet la lumière du jour. Le crépuscule seul l'arrache à son chevalet. Ses seules distractions sont l'escrime et la guitare. Il aime son métier avec une passion frénétique, comme l'aimaient les grands maîtres du siècle de Jules II et Léon X, et s'il est toujours content de lui, il avoue qu'il cherche à être plus content encore.... Quand la fatuité a de ces correctifs, ce n'est plus de la fatuité.

» Carolus Duran peint avec une facilité étonnante, mais cette facilité est un résultat plutôt qu'un don. Elle est le fruit des rudes labeurs qu'il s'est jadis imposés.

» Il a une voix timbrée, des cheveux noirs frisés, le teint basané et des yeux de jais : quand il s'accompagne sur son instrument favori, il a des poses de « guitarero » des plus pittoresques. Il ne recule devant aucun sacrifice pour arriver à ses effets. Je l'ai vu faire poser jusqu'à cinq modèles en une après-midi pour traiter un pli d'étoffe, une main, un doigt.

» Quand il a demandé à la nature toutes ses vérités, toutes ses corrections et toutes ses perfections, — lorsqu'il a bien arrêté ses lignes et bien indiqué ses contours, il lâche la bride à son tempérament — un fier tempérament ! Ceci soit dit pour le vulgaire que sa peinture émerveille et qui croit, parce qu'elle a l'air facile, qu'il n'a eu qu'à approcher son pinceau de sa toile.

» Mme Carolus Duran est une miniaturiste distinguée. Ses enfants, — deux petites filles, — ont comme leur papa et leur maman, des têtes « à part » et des yeux qu'éclaire un feu étrange.

» Après avoir été en butte aux railleries de ses confrères qui, au fond, jalousaient son talent et pressentaient ses succès avec une aigreur mal dissimulée, Carolus est aujourd'hui, de leur part, l'objet d'une vénération, d'un respect, et même de flatteries, dont il subit le choc avec un sourire que j'appellerai volontiers : le sourire de la revanche ! »

Conseil municipal de Roubaix

Séance du 14 mars 1874.

Présidence de M. CONSTANTIN DESCAT, maire.

Affaire du Crédit foncier.

M. LE MAIRE ouvre la séance :

Messieurs,

Dans la séance du 31 août 1871, il a été rendu compte au Conseil municipal de la découverte qui avait été faite, pendant l'administration de M. Watine-Wattinne remplissant les fonctions de maire, d'une erreur importante qui avait été commise dans la fixation des annuités d'un emprunt de 2 millions contracté en 1867 par la ville de Roubaix auprès du Crédit foncier de France, et de la réclamation que notre honorable collègue avait adressée à cette société financière pour obtenir la rectification de ladite erreur, qui comportait une réduction de fr. 1204,90 pour chacun de nos paiements semestriels.

Le Crédit foncier ne voulut pas admettre cette réduction ; mais après quelques difficultés, il consentit à recevoir, à titre d'à-compte, les versements de 70,040 fr. aux échéances de janvier et de juillet, au lieu de 71,244,90, *sous réserve des droits de la Compagnie et de ceux de la ville.* Les choses se passèrent ainsi pendant deux années ; mais, au mois de décembre dernier, l'administration municipale, voulant sortir d'une situation équivoque, provoqua de M. le gouverneur du Crédit foncier une explication catégorique sur ses intentions, en lui donnant avis qu'à l'avenir la ville de Roubaix n'opèrerait plus aucun versement semestriel que contre quittance sans réserve.

Il s'ensuivit une correspondance dans laquelle ce fonctionnaire s'efforça de prouver que la convention de 1867 était inattaquable ; mais ses prétendues preuves n'étaient appuyées que sur de fausses interprétations et des suppositions gratuites que nous avons complètement réfutées dans un dernier mémoire envoyé le 5 de ce mois.

Avant que ce dernier mémoire fut parvenu à son adresse, le Crédit foncier avait fait déposer à la Préfecture du Nord une requête tendant à obtenir l'autorisation d'intenter contre la ville de Roubaix une action en paiement des annuités de l'emprunt de deux millions par elle contracté auprès du Crédit foncier le 27 août 1867.

En définitive, après les explications données de part et d'autre, il ne reste plus qu'un seul point à débattre : l'application de la commission de 45 cent. pour 100 fr. et par an.

Le Crédit foncier prétend que cette commission qui, pour deux millions, est de 9,000 fr., doit rester fixe au même chiffre pendant toute la durée de l'emprunt. Nous aurions alors à payer vingt-huit fois 9,000 fr., soit 252,000 fr. de commission.

Nous soutenons, au contraire, que cette Commission doit décroître chaque trimestre, simultanément avec l'intérêt, attendu que, tous les six mois, nous amortissons une partie du principal de la dette.

Nous invoquons en notre faveur la loi du 6 juillet 1860 qui détermine les conditions dans lesquelles le crédit foncier est autorisé à prêter aux communes, et du 13 juin 1866, qui permet à la ville d'emprunter à un taux d'intérêt qui ne dépassera pas 5 0/0, avec cette réserve que, si elle traite avec le Crédit foncier, la commission accordée par la loi de 1860 pourra être ajouté, à l'intérêt jusqu'à concurrence de 45 cent. pour 100 fr. et par an.

Ainsi la commission étant ajoutée à l'intérêt, elle doit nécessairement décroître avec lui.

Forts de notre bon droit, nous vous proposons donc de voter l'autorisation d'ester en justice contre la prétention du crédit foncier.

Le Conseil, à l'unanimité, autorise l'administration à ester en justice contre le crédit foncier.

Affaire Héquet.

M. le Maire continue :

Messieurs,

Par procès-verbal d'adjudication, en date du 9 novembre 1868, le sieur Héquet, maître de pension, demeurant à Roubaix, rue des Champs, fut déclaré entrepreneur, pour quatre ans, de l'enlèvement des boues de cette ville.

Malgré l'interdiction de sous-traiter son marché, stipulée dans le cahier des charges, il prit des sous-traitants qui ne furent pas reconnus par la ville.

Le prix de l'adjudication était de 17,700 fr. par année, payable par quarts, chaque trimestre.

Pendant les trois premières années, le service fut fait assez exactement pour ne motiver que de légères retenues, lorsqu'il y avait lieu de faire enlever d'office des immondices laissés sur la voie publique, après en avoir informé l'adjudicateur.

Mais, pendant toute l'année 1872, les infractions aux conditions du marché devinrent tellement nombreuses et tellement graves que les travaux exécutés d'office et dûment constatés, s'élevèrent

Dans le 1er trimestre à	2,056 fr.	31
» 2e » »	2,409 »	98
» 3e » »	1,373 »	85
» 4e » »	1,566 »	33
Total	7,356 fr.	47

Le sieur Héquet n'accepta pas cette réduction, savoir :

Prix de l'adjudication	17.700.00
A déduire pour travaux faits d'office	7.356.47
Il lui est dû, et nous lui offrons	10.343.53

Après différents pourparlers, le sieur Héquet a pris le parti de présenter requête à M. le préfet, à effet d'être autorisé à intenter une action à la ville, en paiement de 17,700 fr. sans aucune réduction.

Nous vous proposons d'émettre le vœu que la ville soit autorisée à ester en justice contre cette demande.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Supplément pour le service des eaux.

M. LE MAIRE reprend la parole :

Messieurs,

Nous avons reçu de M. le directeur du service des eaux de Roubaix et Tourcoing le rapport suivant :

« Notre budget primitif et le budget supplémentaire pour 1875, nous ont ouvert un crédit de 93,800 fr. pour l'exploitation du service des eaux.

» Les dépenses de l'exercice atteignent un total de 99,000 francs pour une distribution de 2,927,000 m. cubes d'eau. C'est un supplément de crédit de cinq mille deux cents fr. qui nous est nécessaire pour solder tous les mémoires de l'exercice 1873.

» L'augmentation des dépenses porte particulièrement sur les faits exceptionnels suivants :

» 1° A l'article « personnel », par suite du réintégrement d'un ancien agent rentré du service militaire en octobre dernier, augmentation de dépense, 257 fr.

» 2° Aux « frais généraux », pour approvisionnement d'imprimés et frais supplémentaires de voiture pour accidents survenus aux machines, 317 fr.

» 3° Sur « l'entretien et accessoires des machines », pour pièce de balancier cassée, changement de tuyaux de vapeur et autres dépenses occasionnées par les accidents, dépense supplémentaire, 1,373 fr.

» 4° Sur « le prix de revient de la houille », que nous avons estimée 31 fr. la tonne, lors de la rédaction de notre budget, et que nous avons payée en moyenne 32 fr. 84 la tonne, pour une quantité de 1,214,290 kilog. Cette augmentation de prix provient de la difficulté d'approvisionnement pendant la saison des grandes eaux, ainsi que de divers retards apportés dans les livraisons par bateaux; ces faits motivent un supplément de 2 684 fr.

» 5° « Entretien des réservoirs ». Divers frais supplémentaires pour le montage de la soupape automatique du réservoir de Roubaix, 141 fr.

» 6° « Pour le trottoir de la rue de Paris à Tourcoing, le long du terrain des réservoirs »; par suite d'une erreur de copie, nous avons demandé 2,600 fr. au lieu de 3,600; ce trottoir nous est revenu à 3,928 fr., soit une différence en plus sur le crédit primitif de 1,328 fr. »

Total, 6,100 fr.

« Sur le tableau justificatif ci-dessus détaillé, montant à 6,100 fr., nous avons fait abstraction de diverses autres dépenses, compensées par le revirement de crédits de certains articles non épuisés.

» En résumé, les diverses sommes restant à payer par suite de l'insuffisance de crédits de certains articles, s'élèvent à 6,200 fr.

» A déduire, le remploi des crédits disponibles sur certains articles, 1,000 fr.

» La différence égale au crédit supplémentaire demandé est donc de 5,200 fr.

» Roubaix-Tourcoing, le 27 janvier 1874.

» *Le Directeur*,

» Signé : KIMKIÉWICZ. »

La demande d'un supplément de crédit de 5,200 fr. nous paraissant suffisamment justifiée, nous vous proposons de l'adopter et de l'inscrire au budget supplémentaire de 1874.

Le supplément de crédit de 5,200 fr. pour le service des eaux est voté sans aucune observation.

(*La suite à un prochain numéro.*)

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 9 MAI 1874. — Philomène Vanderstraeten, rue du Fontenoy. — Louis Sébille, rue de la Croix. — Sophie Vanderbeken, rue de l'Alouette. — Charles Playe, aux 3 Ponts. — Joseph Devos, au Pile. — Rosalie Devos, au Pile. — Malvina Pollet, rue Decresme. — Maria Beele, rue de la Paix. — Laure Bourgois, rue de Crouy.

MARIAGE DU 9 MAI. — Edouard Van Drom, 34 ans, comptable, et Philomène Gœthals, 34 ans, marchande de lingerie.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 9 MAI. — Henriette Dancette, 69 ans, ménagère, rue de la Promenade. — Edmond Deridder, 1 an, Grande Rue. — Hélène Meurice, 3 ans, rue Jacquart. — Joseph Truckens, 4 mois, rue de Lannoy. — Christiaan Bonger, 4 ans, rue Bernard. — Louis Demulder, 1 an, rue Magenta. — Silvie Degrave, 25 ans, tisserande, à l'hôpital.

Cours de chimie

Lundi 11 mai, à 8 heures du soir

Dextrine; Glucose; miel; pertine; mannite; leur composition, leurs propriétés et leur application à la médecine, à l'économie domestique, à l'industrie; rôle des substances non azotées dans l'alimentation; introduction à l'étude des acides organiques.

Cours de physique

Mercredi 13 mai, à 8 heures du soir

Phénomènes et lois de la réfraction de la lumière; lentille; applications.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille LIBOSSART qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur AUGUSTE-FERDINAND-JOSEPH LIBOSSART, décédé à Roubaix, le 8 mai 1874, dans sa 51me année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister aux convoi et service solennels qui auront lieu le Lundi 11, à à 9 heures et demie, en l'église Saint-Martin.

Les laudes seront chantées le lundi 11, à neuf heures un quart.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Curé, 10. 6096.

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de la famille THOMAS-DELRUE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame EUGÉNIE-ALPHONSINE SOPHIE DELRUE, décédée à Roubaix, le 10 mai 1874, à l'âge de 57 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et d'assister aux vigiles qui seront chantées le lundi 11 mai, à 7 heures du soir, et aux convoi et service solennels qui auront lieu le mardi 12 courant, à 9 heures du matin, en l'église Notre-Dame.

L'Assemblée à la maison mortuaire, rue du Chemin-de-Fer, 56.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Lannoy, le lundi 11 mai 1874, à dix heures, pour le repos des âmes de Monsieur ALPHONSE PARENT, décédé à Lannoy, le 7 juin 1871, à l'âge de 38 ans, et de Monsieur ALFRED PARENT, lieutenant au 46e régiment de la garde mobile, mort glorieusement à la bataille de Saint-Quentin, le 19 janvier 1871, à l'âge de 24 ans.

La famille prie les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

OBIT SOLENNEL Un obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, le lundi 11 mai 1874, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Dame CATHERINE CARETTE, veuve de Monsieur HENRI-PIERRE-GÉRARD MAHIEU, décédé à Roubaix, le 9 avril 1874, dans sa quatre-vingt-troisième année.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Cour d'Assises du Nord.

Présidence de M. SAUVAGE.

Ministère public : M. BAGNERIS, avocat-général.

Audience du 8 mai.

1re affaire. — *Infanticide.* — Suite.

Déclarée coupable avec des circonstances atténuantes, la fille Boyer est condamnée à la peine de dix années de travaux forcés.

Défenseur : Me Desmyttère.

— Attendez ! comme je battais en retraite, voilà qu'arrive un ouvrier, un menuisier. Entre gens de l'état, ça se reconnaît rien qu'à l'allure. D'ailleurs, il avait le tablier d'uniforme et dans sa poche, à califourchon, un compas. Positif ! Le garçon le salue comme un client de la maison : Bonsoir, monsieur Antonin ! Il n'en fallut pas davantage pour me donner une idée.

— Quelle idée ?

— Vous allez voir, dame Madeleine, qu'on n'est pas plus bête qu'un autre. Le lendemain matin, dès le petit jour, j'étais chez le marchand de vin du coin, comme il ouvrait boutique. Antoine passe. Rien qu'à le voir, on sent que c'est un bon enfant. « Hé ! compagnon, que je lui dis, voulez-vous accepter un verre de vin blanc et me rendre un service ? » Il me répond franchement que ce n'est pas de refus, le service comme le verre. Tout en trinquant, je lui expose que je suis de l'état, que j'arrive à Paris, n'y connaissant personne, et finalement je lui demande s'il ne pourrait pas me recommander à son patron. Antoine me laissa à peine achever.

— Tope là ! s'écria-t-il, ça tombe bien, l'ouvrage presse... Allons-y gaiement ! »

Une demi-heure plus tard, j'étais embauché. Me voilà l'ami d'Antoine.

— Bien ! fit Madeleine, c'est de lui que tu tiens tes renseignements ?

— Comme vous dites, la bourgeoise, reprit Barnabé, mais ce n'est pas sans tirer la chose en longueur et de prudence. Antoine s'était mis en tête que je viendrais loger à son garni. Je résistais, alléguant que je suis chez de braves gens, ce qui est la pure vérité. Lui, comme amorce, il me faisait l'éloge de tous ses voisins. Je ne répondais ni oui ni non ; j'attendais. Un jour, enfin, il me dit : « Nous avons encore parmi la clientèle un drôle de paroissien... Eh ! mais, au fait, tu dois le connaître... il est des Vosges... il est de Vittel... » Je fis l'innocent : « Comment le nommes-tu ? — Gandoin. — Gandoin ! si je le connais ! Il me doit de l'argent, et que je ne serais pas fâché de ravoir ! » Quant à cela, dame Madeleine, je ne mentais pas non plus. Vous savez que son habitude était d'emprunter à tout le monde et de ne rendre à personne.

— Oui. Continue.

— Le camarade me répondit que ce ne serait pas commode, à moins de saisir le bon moment, lorsqu'il serait sur le point de partir en campagne. Cette fois encore, je demandai l'explication du mot. Antoine sourit à son tour, et ne tarda pas à m'apprendre que Gandoin lui-même désigne ainsi certaines villes d'Allemagne où se tiennent les jeux défendus chez nous. La roulette, le trente-et-quarante... Oh !... j'ai bien retenu ces noms-là... et je vous le garantis, c'est un joueur.

— Mais pour jouer, observa Madeleine, il faut de l'argent...

— Gandoin en a ! répondit Barnabé. On lui en envoie... et très-probablement du pays.

— L'assassin ! s'écria la veuve de Jean Michaud, ce ne peut être que l'assassin !

Elle s'était redressée, l'œil en feu, haletante.

Il la calma du geste, et poursuivit :

— Ce fut aussi mon sentiment... Mais laissez-moi reprendre de plus haut les choses et vous les dire telles que j'ai fini par les ajuster, peu à peu, comme on fait des fragments épars d'un tableau de patience. Au jour d'aujourd'hui, voyez-vous bien, dame Madeleine, c'est aussi clair pour moi que voici du café dans ma tasse.

— Parle !... dit-elle.

Et lui, quand il eut bu :

— Lorsque Gandoin est arrivé à Paris, il avait en poche une grosse somme. Son galetas à quinze francs par mois, ses vêtements râpés, autant de frimes pour dépister nos soupçons. Il avait en ville un autre logement dans lequel son train de vie était tout autre. Pourquoi M. Raynal ne l'a-t-il pas rencontré ?... Pourquoi cette réponse que ce n'était guère la peine de revenir, attendu que Gandoin ne rentrait que très-irrégulièrement ? Il s'absentait deux jours, trois jours; puis ce furent des semaines entières. L'impunité le rendait plus hardi. On ne l'avait pas revu depuis un mois, — et notez que sa malle restait en plan, — lorsque certain soir de carnaval son aubergiste le pinça, descendant de fiacre à la porte d'un fameux restaurant, et, sauf votre respect, avec des demoiselles déguisées. Lui-même, il était vêtu comme un prince, Qui fut penaud ? Gandoin.

— Mais, demanda Madeleine, quelle explication donna-t-il à son créancier ?

— Le jeu, répondit Barnabé. Il avait imaginé un système pour gagner à coup sûr, et revenait d'en faire une première épreuve satisfaisante, mais pas avec assez d'argent. On allait lui en envoyer de son pays. Notez l'aveu, dame Madeleine, un associé, disait-il, un parent !

— Je ne lui connais pas de parents, ni à Vittel, ni dans les Vosges.

— Moi non plus, parbleu ! Un jour, à mon instigation, Antoine l'a pressé pour savoir si c'était un cousin, un oncle. Gandoin avait bu plus que de raison; il a fini par répondre : Une tante. Cette prétendue tante, c'est son complice. Il le fait chanter. Voilà !

— Mais comment...

— Toujours le même air. Je puis en citer trois couplets. Primo, lors de mon arrivée à Paris, il venait de partir... pour la campagne, et la bourse pleine. Vous vous rappelez, n'est-ce pas, les révélations d'Antoine ? De plus, la bourde que je lui avais contée. Trois mois plus tard, il me dit : « Attention ! ton débiteur est de retour... mais je crois que les fonds sont bas... Tu sais, les joueurs, même les plus malins, finissent toujours par être rincés. Il vient ici en ravitaillement ; il espère de l'argent de sa tante. Faut se montrer, obtenir promesse et veiller au grain. » C'était me mettre au pied du mur... Ma foi ! tant pis !... Je connaissais maintenant le camarade comme digne de toute notre confiance... et je lui avouai franchement toute la vérité.

— Barnabé ! se récria Madeleine.

— N'ayez donc pas peur ! répliqua-t-il, puisque je vous répends d'Antoine... un autre moi-même. Par malheur, le Gandoin nous glissa dans les doigts. Disparu ! j'en pleurais de rage. « Patience ! me dit Antoine, un gibier de potence, comme celui que nous chassons, qui revient tôt ou tard au gite ! » Ah ! ce fut long ! quatre mois ! Voici près d'une semaine que le garni le possède de rechef, et cette fois rasé comme un ponton. Débine complète ! Nous ne le perdons pas de vue, nous le filons à tour de rôle.

— Qu'avez-vous découvert ?

— Rien encore. Mais on a fait certaine remarque... dont vous allez me me dire votre avis, la bourgeoise !

Et Barnabé clignait de l'œil en homme certain d'avance qu'il va produire un grand effet.

Madeleine palpitait d'impatience.

— Explique-toi ! murmura-t-elle.

Il le fit en ces termes :

— Tous les matins, sitôt levé, vers midi Gandoin s'en va rue Jean-Jacques-Rousseau, à la grande poste; il entre au bureau restant, et demande s'il n'y a pas à son nom une lettre chargée. Comprenez-vous.

— Oui... mais...

— Mais sur le livre où signe le destinataire, dans une autre colonne, le nom de l'expéditeur est écrit. Oh ! j'avais observé tout cela dernièrement, lorsque vous avez cru devoir m'envoyer une petite somme que, soit dit en passant, je vous rapporte. Grâce aux leçons du pauvre Jean Michaud, Barnabé gagne de quoi vous prouver sa reconnaissance et gratis !

A peine Madeleine avait-elle entendu ces derniers mots accentués cependant avec le saint orgueil du cœur :

— Je comprends ! s'était-elle écrié déjà, ce livre, ce livre de poste...

— Il nous dira, l'interrompit triomphalement Barnabé, le nom de celui qui envoie de l'argent à Gandoin, le nom de l'assassin d'Anselme !

(*A suivre*)